

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION DES TRAVAUX

| | | |
|---|--|--|
| MAÎTRE D'OUVRAGE DAC CITROEN Zone les Montagnes 16420 CHAMPNIERS | ARCHITECTE AGENCE D'ARCHITECTURE ALAIN GESSON 15 Bld Poitou Charentes 16000 ANGOULEME | REÇU LE 04 MARS 2019 ENTREPRENEUR MOBILIEN LOT N° 17 : REVETEMENT DE SOL NOM : FARGEAS Adresse : 392 rue de la ciboulette 16430 CHAMPNIERS |
|---|--|--|

Désignation de l'opération : Mise aux standards de la Concession Citroën à CHAMPNIERS

Maître d'Ouvrage : DAC CITROEN

Représenté par : Mr BOURDIN

Je soussigné, DAC CITROEN maître d'ouvrage,

Assisté de M. Alain GESSON, architecte, après avoir procédé à l'examen des travaux exécutés par

L'entrepreneur désigné ci-dessus au titre du marché en date du 15/06/2018

en présence de l'entrepreneur (ou son représentant)

en l'absence de l'entrepreneur, dûment convoqué par lettre recommandée avec avis de réception en date du

déclare que :

la réception est prononcée sans réserve, avec effet à la date du 22 fevrier 2019.

la réception est prononcée, avec effet à la date du _____, assortie des réserves mentionnées dans l'état des réserves ci-annexé.

la réception est refusée pour les motifs suivants : _____

En application de l'article 1792-6 du code civil, les entrepreneurs demeurent tenus de la garantie de parfait achèvement pendant l'année qui suit la présente réception.

La réception constitue également le point de départ de la garantie de bon fonctionnement prévu par l'article 1792-3 du code civil et de la responsabilité décennale des constructeurs définis aux articles 1792, 1792-2 et 2270 du code civil.

Fait à ANGOULÈME, le 22/02/2019
En 3 exemplaires.

Agence d'Architecture

alain gesson

SARL d'Architecture au capital de 10 000€

Siège social :

15 Bd Poitou Charentes
16000 ANGOULÈME
479862351 RCS Angoulême
N° ORDRE : 028 752
Tél: 05.45.38.28.70

L'entrepreneur

SOCIETE DANIEL FARGEAS

Revêtements SOLS et MURS
Sapin Capital de 33 000 €
392 rue de la Ciboulette
16430 CHAMPNIERS
Tél/Fax : 05 45 65 65 29
Siret : 447 754 037 00011 - APE 43 33 Z

Le Maître d'ouvrage

DIFFUSION AUTOMOBILE DE CHARENTE (DAC)

RCS Angoulême B 353 727 613

Z.A. Les Montagnes

16430 CHAMPNIERS

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION – LEVEE DES RESERVES

| MAÎTRE D'OUVRAGE | ARCHITECTE | ENTREPRENEUR |
|---|---|--|
| MUTUALITE FRANCAISE CHARENTE 62-64 rue St Roch 16000 ANGOULEME | AGENCE D'ARCHITECTURE ALAIN GESSON 15 Bld Poitou Charentes 16000 ANGOULEME | LOT N° 11: SOLS SOUPLES NOM : FARGEAS Adresse : 392 rue de la ciboulette 16430 CHAMPNIERS |

Désignation de l'opération : Construction d'un ensemble optique/dentaire et Filière domicile à Ruffec

Maître d'Ouvrage : MUTUALITE FRANCAISE CHARENTE

Représenté par : MDE LAMOTHE PELLETIER

Je soussigné, Mutualité Française Charente , maître d'ouvrage,

Assisté de M. Alain GESSON, architecte, après avoir procédé à l'examen des travaux exécutés par

L'entrepreneur désigné ci-dessus au titre du marché en date du 01/06/2018

en présence de l'entrepreneur (ou son représentant)

en l'absence de l'entrepreneur, dûment convoqué par lettre recommandée avec avis de réception en date du

déclare que :

la levée des réserves est prononcée avec effet à la date du 18 septembre 2019

En application de l'article 1792-6 du code civil, les entrepreneurs demeurent tenus de la garantie de parfait achèvement pendant l'année qui suit la présente réception.

La réception constitue également le point de départ de la garantie de bon fonctionnement prévu par l'article 1792-3 du code civil et de la responsabilité décennale des constructeurs définis aux articles 1792, 1792-2 et 2270 du code civil.

Fait à ANGOULEME, le 18 septembre 2019
 En 3 exemplaires.

L'architecte

L'entrepreneur

Le Maître d'ouvrage

**Agence d'Architecture
alain gesson**
 SARL d'Architecture au capital de 10 000 €
 Siège social:
 15 Bd Poitou Charentes
 16000 ANGOULEME
 479862351 RCS Angoulême
 N°ORDRE : 028 752
 Tél: 05.45.38.28.70

SOCIETE DANIEL FARGEAS
 Revêtements SOLS & MURS
 SARL au capital de 10 000 €
 392 rue de la Ciboulette
 16430 CHAMPNIERS
 Tél/Fax : 05 45 65 85 29
 Siret : 447 754 037 00011 - APE 43 33 Z

MUTUALITÉ FRANÇAISE CHARENTE

 Siège Social
 62 rue Saint Roch - CS 32509
 16025 ANGOULEME Cedex
 Tél. 05 45 20 51 10 - Fax 05 45 20 51 29



MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
RECEPTION DES TRAVAUX
PROCES-VERBAL DE LEVEE DES RESERVES¹⁾

Le formulaire EXE8 est un modèle de procès-verbal, qui peut être utilisé par le maître d'œuvre, pour consigner les opérations de levée des réserves, énumérées par le maître de l'ouvrage dans sa décision de réception des travaux (formulaire EXE6).

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LA CHARENTE ET **CHARENTE EAUX**
325, route d'Agris 44, rue de l'Arsenal - CS 82 523
16430 Champniers 16 025 ANGOULÈME Cedex

B - Identification du titulaire du marché public

DANIEL FARGEAS (LOT 07 – REVETEMENTS DE SOLS & MURAUX)
392, Rue de la Ciboulette
16430 CHAMPNIERS
Tél : 05 45 65 65 29
@ : d.fargeas@wanadoo.fr
SIRET : 447 754 037 00011

C - Identification du maître d'œuvre.

FREDERIQUE BUA ARCHITECTE DPLG
11 bis, Rue du Chat
16000 ANGOULEME
Tél : 05 45 95 93 13
@ : bua.frederique.architecte@wanadoo.fr
SIRET : 321 725 921 00050

D - Objet du marché public.

REHABILITATION D'UN ENSEMBLE DE BATIMENTS AU DOMAINE DE LA COMBE A SAINT YRIEIX-SUR-CHARENTE.

E - Objet des opérations préalables à la réception des ouvrages.

- Date d'achèvement des travaux proposée par le titulaire du marché public :
 - Les opérations préalables à la réception des ouvrages portent sur :
(Cocher la case correspondante)

la réception de l'ouvrage comportant les prestations suivantes :

la réception partielle de l'ouvrage relative aux prestations désignées ci-dessous :

Prestations concernant les locaux de CHARENTE EAUX

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Economie.

F - Procès-verbal de levée des réserves

Je soussigné, Frédéric BUA architecte DPLG, maître d'œuvre,
(Rappeler les nom et prénom du maître d'œuvre et cocher la ou les cases correspondantes.)

- en présence du représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice ;
 en l'absence du représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice, dûment avisé par mes soins ;
 en présence du titulaire du marché public ;
 en l'absence du titulaire du marché public dûment convoqué, par courrier en date du

après avoir procédé aux examens et vérifications nécessaires, constate que : (Cocher les cases correspondantes.)

1. les épreuves, prévues au marché public :

- n'ont pas été effectuées ;
 ont été effectuées, à l'exception de celles indiquées à l'annexe n° ci-jointe ;
 et sont concluantes ;
 et sont concluantes, à l'exception de celles indiquées à l'annexe n° ci-jointe ;

2. les travaux et prestations, ayant fait l'objet de réserves :

- ont été exécutés ;
 ont été exécutés, à l'exception de ceux indiqués à l'annexe n° ci-jointe ;

3. les ouvrages :

- sont conformes aux spécifications du marché public, les imperfections et malfaçons constatées ayant été corrigées ;
 sont conformes aux spécifications du marché public, à l'exception des imperfections ou malfaçons indiquées à l'annexe n° ci-jointe, qui n'ont pas été corrigées ;

4. les conditions de pose des équipements :

- sont conformes aux spécifications des fournisseurs ;
 ne sont pas conformes aux spécifications des fournisseurs.

5. les installations de chantier :

- ont été repliées ;
 n'ont pas été repliées ;

6. les terrains et les lieux :

- ont été remis en état ;
 n'ont pas été remis en état.

Dressé le 27/09/2013

Signature
(maître d'œuvre)

BUA Frédéric
Architecte dipl. Ing.
11 bis rue du Chal 16000 ANGOULEME
Tél. 05 45 59 813

Accepté le 27/09/2013

SOCIESignature de JEL FARGEAS
titulaire

ReSOLS et MURE
Sarl au capital de 300 000 €
392 rue de la Cigalière
16430 CHAMPIERS
Tél/Fax : 05 45 65 65 29
N° TVA FR 77 00011 - APE 4333Z

- J'atteste que le titulaire du marché public a refusé de signer le présent procès verbal

Dressé le

Signature
(maître d'œuvre)

L'ARCHE EN CHARENTE

PROCES VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX

Réception partielle Batiments neuf cuisine Extérieur

Maître d'ouvrage : L'ARCHE EN CHARENTE – 7 Rue de l'Anniserie – 16100 CHATEAUBERNARD
Tél. 05.45.36.15.00 – Mail: accueil@arche-cognac.org

Chantier : *Création Extension d'une cuisine*

Adresse du chantier : *Arche les Sapins 16130 LIGNIERES SONNEVILLE*

Nature du chantier : **Construction neuve et réhabilitation**

Suite à la visite et à l'examen des lieux des travaux exécutés par l'entreprise :

SARL DANIEL FARGEAS 392 rue de la Ciboulette 16430 CHAMPNIERS

Titulaire du lot : **8: SOLS SOUPLES**

En présence



En l'absence



- de l'Entrepreneur représenté par : Mr **FARGEAS** -
- du Maître d'œuvre représenté par : Mme JOURDANAS Sarl d'Architecture J et LM
14 rue Paul ABADIE 16000 ANGOULEME

Déclarons, après avoir procédé sur place aux vérifications nécessaires, la réception des travaux :

Avec réserves

Mentionnées aux pages ci-après

Sans réserves

Avec effet à la date du : *12 Sept 2019*

En application de l'article 1792-6 du Code Civil, l'Entrepreneur demeure tenu de la garantie de parfait achèvement pendant l'année qui suit la présente réception.

Cette date de réception constitue également le point de départ de la garantie de bon fonctionnement prévue par l'article 1792-3 du Code Civil et de la responsabilité décennale des constructeurs définies aux articles 1792, 1792-6 et 2270 du Code Civil.

Il est demandé à l'entreprise de procéder aux levées de ses réserves dans un délai de 15 jours.

Fait en 3 exemplaires, à Lignières Sonneville, le 12 septembre 2019

LE MAITRE D'OUVRAGE

L'Arche en Charente
Les Sapins
5, Domaine des Abels
16130 Lignières Sonneville
Tél : 05 45 80 50 66
Fax : 05 45 80 55 88

L'ENTREPRISE

SOCIETE DANIEL FARGEAS
Revêtements SOLS ET MURS
Sarl au capital de 100 000 €
392 rue de la Ciboulette
16430 CHAMPNIERS
Tél/Fax : 05 45 65 65 29
Siret : 447 754 887 00011 - APE 43 33 Z

VU L'ARCHITECTE

Sarl d'Architecture J & LM
14 rue Paul Abadie - 16000 ANGOULEME
Tél : 05 45 88 96 76 Fax : 05 45 37 55 93
temerdy.jourdanas@wanadoo.fr
Siret 340 846 609 00063
Ordre des Architectes S01074

MARCHES DES COLLECTIVITES LOCALES

RECEPTION DES TRAVAUX

Article 41 du Cahier des Clauses Administratives Générales (travaux)

| | | |
|----------------------------------|--|---|
| Marché Numéro : 190360 | Notifié le : 25 Mars 2019 | Maître d'ouvrage : Centre Hospitalier Angoulême Représentant Légal : Mr le Directeur |
| Titulaire du Marché : | Entreprise FARGEAS 392, Rue de la Ciboulette – 16430 CHAMPNIERS | |

Objet du Marché : RENOVATION SERVICE « LES SITELLES » EHPAD FONTDOUCE

Lot n° 04 – Sols Souple – Revêtements Muraux

- Réception de l'ouvrage Réception partielle concernant :

A – PROCES – VERBAL DES OPERATIONS PREALABLES A LA RECEPTION

Je soussigné, Monsieur TAPIE Alain, responsable du Service Travaux, représentant du Maître d'ouvrage

- En présence de l'entrepreneur dûment convoqué
 En l'absence de l'entrepreneur dûment convoqué

Après avoir procédé aux examens et vérifications nécessaires, constate que :

Les épreuves prévues au marché :

- ont été effectuées à l'exception de celles indiquées à l'annexe 1
 sont concluantes
 sont concluantes à l'exception de celles indiquées à l'annexe 1

Les travaux et prestations prévus au marché :

- ont été exécutés
 ont été exécutés à l'exception de ceux indiqués à l'annexe 1

Les ouvrages sont conformes :

- aux spécifications du marché
 aux spécifications du marché à l'exception des imperfections ou malfaçons indiquées en annexe 1

Les installations de chantier :

- ont été repliées
 n'ont pas été repliées

Les terrains et lieux :

- ont été remis en état
 n'ont pas été remis en état

Dressé le *20/09/2019*

A. TAPIE
Responsable du service Travaux



Accepté le ... *20.09.2019*

Le Titulaire *SOCIETE DANIEL FARGEAS*

Revêtements SOLS et MURS
Société à capitaux 63 000 €
392, Rue de la Ciboulette
16430 CHAMPNIERS
Tél/Fax 05 45 65 65 29
Siret 417 774 007 0011 / RCS 40 20 2

- J'atteste que le titulaire a refusé de signer le présent procès-verbal
(le cas échéant)

A le

A. TAPIE
Responsable du service Travaux

B – PROPOSITION DU REPRÉSENTANT DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Sur le vu du procès - verbal ci-dessus, le représentant du maître d'ouvrage propose :

de prononcer la réception, en retenant, pour l'achèvement des travaux, la date du ... 26/08/2019

Cette réception sera prononcée

sans réserve

sous les réserves énumérées à l'annexe 2

de ne pas prononcer la réception



A Angoulême le 26/08/2019

A. TAPIE
Responsable du service Travaux

C – DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Sur le vu :

- du procès – verbal des opérations préalables à la réception en date du ... 26/08/2019 ... et des propositions présentées le ... 20/09/2019.
- du procès – verbal de lever de réserves en date du et des propositions complémentaires en date du
- de la lettre en date du par laquelle l'entrepreneur accepte la réfaction proposée.

Le Directeur du Centre Hospitalier d'Angoulême, décide :

- que la réception est prononcée sans réserve avec effet à la date du ... 26/08/2019.
- que la réception est prononcée avec effet à la date du sous réserve :
 de l'exécution des épreuves énumérées au §1 de l'annexe 2 avant le
 de l'exécution concluante des épreuves énumérées au §2 de l'annexe 2 avant le
 de l'exécution des travaux et prestations énumérés au §3 de l'annexe 2 avant le
 qu'il soit remédié avant le aux imperfections et malfaçons énumérées au §4 de l'annexe 2 qui ne feront pas l'objet d'une réfaction
 que les prestations énumérées au §4.b de l'annexe 2 soient distraites du marché pour un montant de TTC
- qu'il n'y a pas lieu de prononcer la réception
- que la réception prononcée le est rapportée, les épreuves n'ayant pas été concluantes.

A Angoulême le ... 20/09/2019.



Le Directeur des Affaires Logistiques,
des Achats
et du Développement Durable
Nicolas PRENTOUT

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION DES TRAVAUX

| MAÎTRE D'OUVRAGE | ARCHITECTE | ENTREPRENEUR |
|---|---|---|
| MUTUALITE FRANCAISE CHARENTE 62-64 rue St Roch 16000 ANGOULEME | AGENCE D'ARCHITECTURE ALAIN GESSON 15 Bld Poitou Charentes 16000 ANGOULEME | LOT N° 05: RDS NOM : FARGEAS Adresse : 392 rue de la Ciboulette 16430 CHAMPNIERS |

Désignation de l'opération : Aménagement d'un ensemble optique et audition à Champniers

Maître d'Ouvrage : MUTUALITE FRANCAISE CHARENTE

Représenté par : MDE LAMOTHE PELLETIER

Je soussigné, Mutualité Française Charente , maître d'ouvrage,

Assisté de M. Alain GESSON, architecte, après avoir procédé à l'examen des travaux exécutés par

L'entrepreneur désigné ci-dessus au titre du marché en date du 21/03/2019

en présence de l'entrepreneur (ou son représentant)

en l'absence de l'entrepreneur, dûment convoqué par lettre recommandée avec avis de réception en date du

déclare que :

la réception est prononcée sans réserve, avec effet à la date du *4. Juin 2019*

la réception est prononcée, avec effet à la date du _____, assortie des réserves mentionnées dans l'état des réserves ci-annexé.

la réception est refusée pour les motifs suivants :

En application de l'article 1792-6 du code civil, les entrepreneurs demeurent tenus de la garantie de parfait achèvement pendant l'année qui suit la présente réception.

La réception constitue également le point de départ de la garantie de bon fonctionnement prévu par l'article 1792-3 du code civil et de la responsabilité décennale des constructeurs définis aux articles 1792, 1792-2 et 2270 du code civil.

Fait à ANGOULEME, le 4 juin 2019
 En 3 exemplaires.

L'architecte

L'entrepreneur

Le Maître d'ouvrage

Agence d'Architecture
alain gesson
 SARL d'Architecture au capital de 10 000 €
 Siège social:
 15 Bld Poitou Charentes
 16000 ANGOULEME
 479862951 RCS Angoulême
 N°ORIAS : 028 752
 Tél: 05.46.38.28.70

SOCIETE DANIEL FARGEAS
 Revêtements SOLS et MURS
 Sarl au capital de 100 000 €
 392 rue de la Ciboulette
 16430 CHAMPNIERS
 Tél/Fax : 05 45 65 65 29
 Siret : 447 751 037 00011 - APE 43 33 Z

MUTUALITÉ FRANÇAISE CHARENTE
 Siège Social
 62 rue Saint Roch - CS 32500
 16025 ANGOULEME Cedex
 Tél. 05 45 20 51 16 - Fax 05 45 20 51 29



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
RECEPTION DES TRAVAUX
DECISION DE RECEPTION¹

EXE6

Le formulaire EXE6 est un modèle, qui peut être utilisé par le maître de l'ouvrage, pour formaliser sa décision de réception, relative aux travaux commandés dans le cadre d'un marché public.

A - Identification du maître de l'ouvrage.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

MAIRIE DE MARTHON

LE BOURG

16380 MARTHON

B - Identification du titulaire du marché public.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Ent FARGEAS

392 RUE DE LA CIBOULETTE

16430 CHAMPNIERS

SIRET 447 754 037 00011 TEL : 05.45.65.65.29

C - Identification du maître d'œuvre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du maître d'œuvre, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

AGENCE D'ARCHITECTURE ALAIN GESSON

15 boulevard Poitou Charentes 16000 ANGOULEME

SIRET 479 862 351 00048 TEL : 05.45.38.29.70

D - Objet du marché public.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Restructuration de 4 logements, implantation d'une pharmacie

16380 MARTHON

E - Objet de la décision de réception.

La présente décision a pour objet la réception des prestations désignées ci-dessous :

08. REVETEMENT DE SOL

F - Décision du maître de l'ouvrage :

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Au vu :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- du procès-verbal des opérations préalables à la réception, en date du 12/09/2019, et des propositions présentées le 18/09/2019 par le maître d'œuvre ;
- de la lettre, en date du , par laquelle le titulaire du marché public accepte la réfaction proposée ;

le maître de l'ouvrage décide :

(Cocher la case correspondante.)

1. que la date retenue, pour l'achèvement des travaux, est fixée au 18/09/2019
2. que la réception est prononcée ;
(Cocher la case correspondante.)
 - 2.1. sans réserve.
 - 2.2. sous réserve :
(Cocher la case correspondante.)
 - 2.2.1. de l'exécution concluante des épreuves énumérées à l'annexe n° ci-jointe.
 - 2.2.2. de l'exécution des travaux et prestations, énumérés à l'annexe n° ci-jointe, avant le
 - 2.3. avec réserve :
(Cocher la case correspondante.)
 - 2.3.1. le titulaire doit remédier, avant le , aux imperfections et malfaçons indiquées à l'annexe n° ci-jointe.
 - 2.3.1.1. Toutefois, il est proposé que cette dernière réserve soit levée, si le titulaire du marché public accepte une réfaction égale en prix de base à (Indiquer le montant de la réfaction.) :
.....
 - 2.3.2. les installations de chantier doivent être repliées et les terrains et les lieux doivent être remis en état, avant le
 - 2.3.3. les conditions de pose des équipements doivent être mises en conformité avec les spécifications des fournisseurs, avant le

G - Signature du maître de l'ouvrage.

A :MARTHON , le 18/09/2019



Signature
(maître de l'ouvrage)

Date de mise à jour : 25/02/2011.



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS CADRES
RECEPTION DES TRAVAUX
PROPOSITIONS DU MAITRE D'ŒUVRE ET DECISION DU MAITRE
DE L'OUVRAGE RELATIVES A LA LEVÉE DES RESERVES
DU BATIMENT GARDIEN ET DMS

EXE9

Le formulaire EXE9 est un modèle, qui peut être utilisé par le maître d'œuvre, pour formaliser ses propositions relatives au procès-verbal de levée de réserves (formulaire EXE8). Il peut aussi être utilisé par le maître de l'ouvrage, pour formaliser sa décision concernant la levée des réserves, qu'il a émises dans sa décision de réception des ouvrages (formulaire EXE6).

A - Identification du maître de l'ouvrage

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULÈME
Service Commun de la Commande Publique
25 Boulevard Besson Bey
16023 ANGOULÈME Cédex
Tél : 05 45 38 69 84 – Mail : marche-public@grandangouleme.fr

B - Identification du titulaire du marché public

DANIEL FARGEAS
392 Rue de la Ciboulette
16430 CHAMPNIERS
Tél : 05 45 65 65 29
Mail : d.fargeas@wanadoo.fr
Siret : 447 754 037 00011

C - Identification du maître d'œuvre

SCM ARCHIPEL – Benoist RAGONNEAU, Architecte DPLG
23 Avenue Clémence Isaure 17200 ROYAN
Tél : 05 46 39 11 49 – Mail : archipel.architectes@wanadoo.fr
Siret : 313 661 092 00046

D - Objet du marché public

RÉAMÉNAGEMENT ET EXTENSION DE LA DÉCHETTERIE DE BRÉBONZAT À L'ISLE D'ESPAGNAC

E - Objet de la levée des réserves.

La levée des réserves porte sur :
(Cocher la case correspondante.)

- la réception de l'ouvrage comportant les prestations suivantes : **LOT REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES**
- la réception partielle de l'ouvrage relative aux prestations désignées ci-dessous :

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

F - Propositions du maître d'œuvre relatives au procès-verbal de levée des réserves

Au vu du procès-verbal de levée des réserves, en date du ... 6 décembre 2019 ;

je soussigné, maître d'œuvre, propose :
(Cocher la case correspondante.)

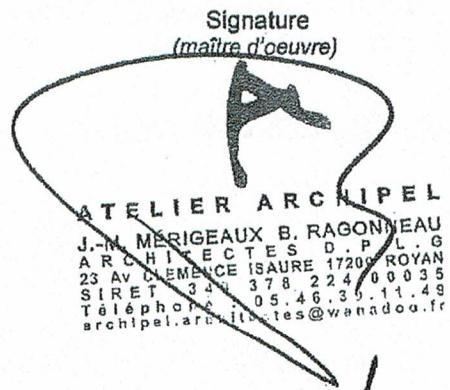
1. de rapporter la réception des travaux et prestations, l'exécution des épreuves mentionnées dans la décision de réception des ouvrages du n'ayant pas été concluantes.
2. de lever toutes les réserves dont était assortie la décision de réception des ouvrages, intervenue le 31 octobre 2019.....
3. de maintenir l'ensemble des réserves dont était assortie la décision de réception des ouvrages, intervenue le
4. parmi les réserves dont était assortie la décision de réception des ouvrages intervenue le de lever celles figurant dans l'annexe n° du présent formulaire.

Il est proposé de maintenir les réserves suivantes :
(Cocher la case correspondante.)

- 4.1 l'exécution des épreuves énumérées à l'annexe n° ci-jointe.
- 4.2 l'exécution des travaux et prestations listés à l'annexe n° ci-jointe.
- 4.3 la correction des imperfections et malfaçons indiquées à l'annexe n° ci-jointe.
- 4.4 les installations de chantier doivent être repliées et les terrains et les lieux doivent être remis en état, avant le
- 4.5 les conditions de pose des équipements doivent être mises en conformité avec les spécifications des fournisseurs, avant le

G - Signature du maître d'œuvre

A : ... Royan..... , le ... 6 décembre 2019...



H - Décision du maître de l'ouvrage

Au vu du procès-verbal de levée des réserves, en date du , et des propositions complémentaires présentées le par le maître d'œuvre ;

le maître de l'ouvrage décide :
(Cocher la case correspondante.)

1. d'accepter toutes les propositions complémentaires du maître d'œuvre relatives au procès-verbal de levée des réserves.
2. de ne pas retenir les propositions complémentaires du maître d'œuvre relatives au procès-verbal de levée des réserves et de :
 - 2.1 rapporter la réception des travaux et prestations, l'exécution des épreuves mentionnées dans la décision de réception des ouvrages du n'ayant pas été concluantes.
 - 2.2 lever toutes les réserves dont était assortie la décision de réception des ouvrages, intervenue le
 - 2.3 maintenir l'ensemble des réserves dont était assortie la décision de réception des ouvrages, intervenue le
 - 2.4 parmi les réserves dont était assortie la décision de réception des ouvrages intervenue le , lever celles figurant dans l'annexe n° du présent formulaire.

Il est décidé de maintenir les réserves suivantes :
(Cocher la case correspondante.)

- 2.4.1 l'exécution des épreuves énumérées à l'annexe n° ci-jointe.
- 2.4.2 l'exécution des travaux et prestations listés à l'annexe n° ci-jointe.
- 2.4.3 la correction des imperfections et malfaçons indiquées à l'annexe n° ci-jointe.
- 2.4.4 les installations de chantier doivent être repliées et les terrains et les lieux doivent être remis en état, avant le
- 2.4.5 les conditions de pose des équipements doivent être mises en conformité avec les spécifications des fournisseurs, avant le

I - Signature du maître de l'ouvrage

A : Angoulême , le 28/01/2020

Signature
(maître de l'ouvrage)

Par déléguée,
Mme Véronique,
La Maîtrise de l'ouvrage

Date de mise à jour : 25/02/2011.



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE6

RECEPTION DES TRAVAUX
DECISION DE RECEPTION¹

Le formulaire EXE6 est un modèle, qui peut être utilisé par le maître de l'ouvrage, pour formaliser sa décision de réception, relative aux travaux commandés dans le cadre d'un marché public.

A - Identification du maître de l'ouvrage.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

LOGELIA CHARENTE

10, Impasse d'Austerlitz - CS 32518 - 16025 ANGOULEME CEDEX

B - Identification du titulaire du marché public.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

STE DANIEL FARGEAS

392, Rue de la Ciboulette - 16430 CHAMPNIERS

C - Identification du maître d'œuvre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du maître d'œuvre, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

ATELIER NEYRAT-MICHELET

10, Rue de la Gâtine - 16000 ANGOULEME

D - Objet du marché public.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

CONSTRUCTION DE QUATRE LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS INDIVIDUELS
Lotissement "Les Maraux" - 16500 ANSAC SUR VIENNE

E - Objet de la décision de réception.

La présente décision a pour objet la réception des prestations désignées ci-dessous :

LOT N°10 SOLS SOUPLES

F - Décision du maître de l'ouvrage.

Au vu :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- du procès-verbal des opérations préalables à la réception, en date du 04 Octobre 2019 et des propositions présentées le 10 Octobre 2019 par le maître d'œuvre ;

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Economie.

- de la lettre, en date du , par laquelle le titulaire du marché public accepte la réfaction proposée ;

le maître de l'ouvrage décide :
(Cocher la case correspondante.)

1. que la date retenue, pour l'achèvement des travaux, est fixée au 20 Septembre 2019

2. que la réception est prononcée ;
(Cocher la case correspondante.)

2.1. sans réserve.

2.2. sous réserve :
(Cocher la case correspondante.)

2.2.1. de l'exécution concluante des épreuves énumérées à l'annexe n° ci-jointe.

2.2.2. de l'exécution des travaux et prestations, énumérés à l'annexe n° ci-jointe,
avant le

2.3. avec réserve :
(Cocher la case correspondante.)

2.3.1. le titulaire doit remédier, avant le , aux imperfections et malfaçons indiquées à
l'annexe n° ci-jointe.

2.3.1.1. Toutefois, il est proposé que cette dernière réserve soit levée, si le titulaire du marché
public accepte une réfaction égale en prix de base à (Indiquer le montant de la réfaction.) :
.....

2.3.2. les installations de chantier doivent être repliées et les terrains et les lieux doivent être remis en
état, avant le

2.3.3. les conditions de pose des équipements doivent être mises en conformité avec les spécifications
des fournisseurs, avant le

G - Signature du maître de l'ouvrage.

A Angoulême, le 24. Fevrier 2020

Signature
(maître de l'ouvrage)

Logélia
Charente

Office Public de l'Habitat
de la Charente

Le Directeur Général

Olivier PUCEK

Date de mise à jour : 25/02/2011.



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE6

RECEPTION DES TRAVAUX
DECISION DE RECEPTION¹

Le formulaire EXE6 est un modèle, qui peut être utilisé par le maître de l'ouvrage, pour formaliser sa décision de réception, relative aux travaux commandés dans le cadre d'un marché public.

A - Identification du maître de l'ouvrage

Mairie de Champniers
1, rue des Grives Musiciennes
16430 Champniers
Tél. : 05.45.69.88.98 – Fax : 05.45.69.87.49
Mèl : courrier@champniers.fr
Url : <http://www.mairie-champniers.fr/>

B - Identification du titulaire du marché public

DANIEL FARGEAS
392 rue de la ciboulette
16430 Champniers

Siret: 447754037 00011

C - Identification du maître d'œuvre

Mairie de Champniers
1, rue des Grives Musiciennes
16430 Champniers
Tél. : 05.45.69.88.98 – Fax : 05.45.69.87.49
Mèl : courrier@champniers.fr
Url : <http://www.mairie-champniers.fr/>

D - Objet du marché public

Aménagement de bureaux et vestiaires – CTM CHAMPNIERS

E - Objet de la décision de réception

La présente décision a pour objet la réception des prestations désignées ci-dessous :

LOT 4 : REVETEMENTS DE SOL

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

F - Décision du maître de l'ouvrage

Le maître de l'ouvrage décide :

1. que la date retenue, pour l'achèvement des travaux, est fixée au 9 Décembre 2019
2. que la réception est prononcée ;
 - 2.1. sans réserve.
 - 2.2. sous réserve :
(Cocher la case correspondante.)
 - 2.2.1. de l'exécution concluante des épreuves énumérées à l'annexe n° ci-jointe.
 - 2.2.2. de l'exécution des travaux et prestations, énumérés à l'annexe n° ci-jointe, avant le
 - 2.3. avec réserve :
(Cocher la case correspondante.)
 - 2.3.1. le titulaire doit remédier, avant le, aux imperfections et malfaçons indiquées à l'annexe n° ci-jointe.
 - 2.3.1.1. Toutefois, il est proposé que cette dernière réserve soit levée, si le titulaire du marché public accepte une réfaction égale en prix de base à *(Indiquer le montant de la réfaction.)* :
 - 2.3.2. les installations de chantier doivent être repliées et les terrains et les lieux doivent être remis en état, avant le
 - 2.3.3. les conditions de pose des équipements doivent être mises en conformité avec les spécifications des fournisseurs, avant le

G - Signature du maître de l'ouvrage

A : Champniers , le 10 décembre 2019

Signature



PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION DES TRAVAUX

| | | |
|---|---|--|
| MAÎTRE D'OUVRAGE MUTUALITÉ FRANÇAISE CHARENTE 62 rue St Roch 16000 ANGOULÈME | ARCHITECTE AGENCE D'ARCHITECTURE ALAIN GESSON 15 Bld Poitou-Charentes CS 62209 16022 ANGOULÈME Cedex | ENTREPRENEUR LOT N° 06 : REVÊTEMENT DE SOL NOM : FARGEAS Adresse : 392 rue de la Ciboulette 16430 CHAMPNIERS |
|---|---|--|

Désignation de l'opération : AMÉNAGEMENT D'UN ENSEMBLE OPTIQUE ET AUDITION à Soyaux

Maître d'Ouvrage : MUTUALITÉ FRANÇAISE CHARENTE

Représenté par : Madame LAMOTHE PELLETIER

Je soussigné, Mutualité Française Charente, maître d'ouvrage,

Assisté de M. Alain GESSON, architecte, après avoir procédé à l'examen des travaux exécutés par l'entrepreneur désigné ci-dessus au titre du marché en date du 3 octobre 2019

en présence de l'entrepreneur (ou son représentant)

en l'absence de l'entrepreneur, dûment convoqué par lettre recommandée avec avis de réception en date du

déclare que :

la réception est prononcée sans réserve, avec effet à la date du

la réception est prononcée, avec effet à la date du 23/12/2019, assortie des réserves mentionnées dans l'état des réserves ci-annexé.

la réception est refusée pour les motifs suivants :

En application de l'article 1792-6 du code civil, les entrepreneurs demeurent tenus de la garantie de parfait achèvement pendant l'année qui suit la présente réception.

La réception constitue également le point de départ de la garantie de bon fonctionnement prévu par l'article 1792-3 du code civil et de la responsabilité décennale des constructeurs définis aux articles 1792, 1792-2 et 2270 du code civil.

Fait à Angoulême, le 23 décembre 2019
En 3 exemplaires.

L'architecte

L'entrepreneur

Le Maître d'ouvrage

Agence d'Architecture
alain gesson
SAS d'Architecture au capital de 10 000€
Siège social:
15 Bld Poitou Charentes
16000 ANGOULÈME
479862351 RCS Angoulême
N°ORDRE : 028 752
Tél: 05.45.38.28.70

MUTUALITÉ FRANÇAISE CHARENTE
Siège Social
62 rue Saint Roch - CS 62509
16025 ANGOULÈME Cedex
Tél. 05 45 20 51 10 - Fax 05 45 20 51 20